

mêmes "assurance-santé" soulèvent certaines questions. Tout le monde n'est pas du même avis quant à leur signification. Cependant, nous pouvons tous nous entendre sur une proposition fondamentale.

Je doute qu'un seul membre de la Chambre refuse de convenir que la santé et l'instruction publique sont les deux besoins fondamentaux de la société. Sans la santé, il peut être difficile de s'instruire et, sans l'instruction, la santé peut donner bien peu de satisfaction. Nous connaissons tous la vieille maxime: un esprit sain dans un corps sain. Cependant, la santé du corps est bien peu par elle-même. Nous savons évidemment que même une personne malade peut jouir passablement de la vie si elle possède une instruction qui apporte avec elle la satisfaction et le bonheur. Nous convenons cependant que l'instruction et la santé sont toutes deux très importantes.

Sous notre régime constitutionnel, la santé et l'instruction relèvent toutes deux principalement et, de fait, exclusivement, de la compétence des gouvernements provinciaux. Néanmoins, il a été reconnu que nous avons certaines raisons de chercher un terrain d'entente en vue de la mise en œuvre de plans pour l'amélioration des moyens dont nous disposons pour combattre la maladie, étant donné que le coût de plus en plus élevé des soins médicaux et que beaucoup de services qui contribuent à l'amélioration de la santé publique relèvent, d'une façon ou d'une autre, des autorités fédérales.

Pour en arriver à une solution satisfaisante de ce problème, il importe que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux tombent d'accord sur la façon d'aborder cette question. On a réalisé de grands progrès et affecté des millions de dollars à des enquêtes en vue de recueillir les renseignements essentiels qui permettront de discuter cette question en connaissance de cause, en se fondant sur l'information statistique sans laquelle il serait impossible d'en venir à des conclusions. Cependant, les provinces ont maintenant soumis des rapports fondés sur ces relevés et il est essentiel qu'on prenne maintenant des mesures pour s'attaquer à ce problème.

J'ai dit qu'on s'entend sur la nécessité de pourvoir à tous les moyens propres à améliorer la santé publique; je crois qu'on s'entendra également pour reconnaître que, dans notre pays, où les chances de succès les plus encourageantes s'offrent à notre population, nous devons nous assurer par tous les moyens, dans les cadres de notre constitution, que la santé et, assurément aussi, la vie d'aucun Canadien, peu importe où il habite et quelle que soit sa condition sociale, ne soient com-

[L'hon. M. Drew.]

promises simplement parce que nous manquons de moyens de diagnostic ou des institutions de soins médicaux et chirurgicaux nécessaires. Nous convenons tous, je crois, que chaque Canadien, quelle que soit sa situation financière, doit pouvoir profiter d'un diagnostic précoce et de moyens de traitement aussi bien que de tous les autres avantages que notre société peut offrir pour l'amélioration de la santé. C'est le but auquel nous devons tous tendre, quelles que soient nos divergences de vues quant à la méthode à suivre.

Nous avons exposé très clairement notre attitude à l'égard de certains aspects de ce problème. Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de conscrire les médecins du Canada et d'en faire les serviteurs de l'État sous le régime d'un plan rigide qui détruirait dans une large mesure les rapports entre malades et médecins qui ont tant contribué à l'amélioration constante de nos services médicaux. Nous estimons que, parmi les nombreuses occasions d'exercer sa liberté personnelle, le Canadien doit être libre de choisir son propre médecin et que les médecins eux-mêmes doivent être libres au sein de notre société.

Nous avons dit que nous répudions la médecine d'État telle qu'on la conçoit généralement. Nous estimons que notre pays, où 15 millions seulement d'habitants sont répartis sur d'énormes étendues, un système rigide comme peuvent en avoir adopté d'autres pays irait à l'encontre du but même que tous les Canadiens envisagent, nous en sommes sûr.

Cependant, en nous exprimant ainsi, nous ne voulons pas dire qu'il faille permettre que des obstacles empêchent l'établissement de moyens appropriés de soins médicaux. Au contraire, nous estimons que la richesse et les ressources de notre pays ainsi que la liberté de notre population nous offrent la possibilité d'assurer la plus grande mesure de soins médicaux et chirurgicaux. Dans un pays aussi richement pourvu que le nôtre, la population doit avoir droit aux meilleurs soins possibles, quelles que soient ses ressources.

Les détails du plan ne pourront être déterminés qu'au moyen de consultations avec les gouvernements provinciaux dont relève la santé publique, sous le régime de notre constitution. A la suite des relevés qui ont été effectués et à la lumière des renseignements fondamentaux que nous avons recueillis, nous estimons qu'il y a lieu de rechercher sans retard une solution à ce problème et d'établir les grandes lignes d'un plan acceptable aux gouvernements du pays. Il serait malheureux que le gouvernement fédéral tente d'établir un plan rigide sans consulter les autorités compétentes. Cependant, il faut rechercher sans retard l'occasion d'en